

DIAGNOSTIQUER LES SITUATIONS,  
VOUS AIDER À DÉFINIR DES STRATÉGIES,  
VOUS CONSEILLER

NOUS SOMMES

MOBILISÉS

CHAQUE JOUR AUX CÔTÉS DE VOTRE CE/CSE



**Tandem**  
expertise

# Des équipes pluridisciplinaires pour des missions plurielles

Nos compétences couvrent tous les aspects de votre activité d'él(u)e.

## Expertises légales

Celles-ci constituent notre cœur de métier. Dans ce cadre, nos analyses vous permettent de comprendre la situation de votre entreprise et vous apportent les éléments nécessaires pour agir et rendre des avis éclairés.

## Formation et assistance des élus

À l'issue des formations, vous aurez :

- une meilleure connaissance de vos droits, missions et prérogatives ;
- des conseils pratiques ;
- des réponses aux difficultés rencontrées.

Avec nos conventions d'assistance, nous vous accompagnerons dans le cadre du fonctionnement régulier de vos instances, la préparation de vos réunions, l'analyse des informations communiquées par la direction, la rédaction des motions...

## Missions CHSCT / Commission SSCT

Notre partenaire Attention Travail est agréé expert auprès des CHSCT. Le CHSCT ou la commission SSCT peut se faire assister par l'expert agréé / habilité de son choix :

- en cas de risque grave d'atteinte à la santé ;
- lors d'un projet important impactant les conditions de travail ou la santé et la sécurité des salariés.

## Accompagnement comptable

Nous vous aidons pour la tenue et la présentation de la comptabilité de votre CE/CSE et l'élaboration du rapport de gestion. Nous vous accompagnons dans tous les domaines de la gestion du CE/CSE :

- élaboration des budgets ;
- suivi de trésorerie ;
- respect des règles URSSAF ;
- gestion des ASC ;
- choix d'un progiciel de comptabilité et de suivi des activités du CE/CSE...

**Notre objectif :**  
vous aider à exercer pleinement votre rôle d'él(u)e.



# LA LOI ÉVOLUE SUITE AUX ORDONNANCES, NOTRE ENGAGEMENT RESTE LE MÊME

Suite aux Ordonnances sur la réforme du Code du travail, les relations entre les représentants du personnel et les directions au sein des entreprises sont nécessairement bouleversées.

Ces évolutions législatives ont de très nombreuses incidences sur l'environnement de travail des salariés :

- **La fusion des instances de représentation du personnel** avec la mise en place du CSE progressivement jusqu'à fin 2019 ;
- **Le co-financement des expertises** pour les consultations ponctuelles ;
- L'aménagement des rémunérations, des qualifications, du temps de travail ou encore des conditions de travail avec les **accords de compétitivité** ;
- **La facilitation des ruptures individuelles des contrats de travail** et les conditions plus restreintes de contestation (délais, barème d'indemnisation pour les licenciements sans cause réelle et sérieuse, précision du motif de licenciement a posteriori...) ;
- La restriction au territoire national des analyses économiques des motifs des **Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)** et des **plans de départs volontaires (PDV)** ;
- **L'émergence des ruptures conventionnelles collectives** visant à accélérer les séparations sans justification économique et avec des mesures sociales moins avantageuses ;
- **Les négociations qui seront menées à l'échelle des entreprises** sur des sujets qui étaient auparavant régis par la loi ou les accords de branches ;
- ...

---

Tandem expertise reste donc plus que jamais **engagé** auprès des représentants du personnel pour leur fournir les **conseils, analyses et arguments** indispensables à un rééquilibrage du rapport de force lors des **négociations** et au plein exercice de leurs **prérogatives** économiques et sociales.



# L'expertise légale, CLÉ DE VOÛTE DE NOTRE ACTION

Le Code du travail liste les situations pour lesquelles les CE/CSE et les organisations syndicales (OS) peuvent faire appel à un expert. C'est principalement dans ce cadre que nous intervenons.

## Les 3 consultations annuelles récurrentes

### 1/ Sur la situation économique et financière de l'entreprise

Nous vous apportons un **éclairage sur les résultats et la situation financière** de l'entreprise au regard notamment de ses objectifs stratégiques et de son contexte sectoriel. **Nous identifions les marges de manœuvre** dont dispose l'entreprise pour répondre aux attentes du personnel en matière d'emploi et de rémunérations.

### 2/ Sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

Nous vous présentons un **diagnostic social** de l'entreprise, mis en perspective avec ses performances économiques et financières. Nous mettons en évidence les **conséquences sociales** des arbitrages de la direction et les points faibles de la politique sociale de l'entreprise.

### 3/ Sur les orientations stratégiques de l'entreprise

Notre analyse porte sur la **cohérence des objectifs stratégiques** présentés par la direction au regard des caractéristiques de l'entreprise, de ses marges de manœuvre et des moyens que la direction entend déployer. L'analyse mettra en évidence les **conséquences financières, organisationnelles et sociales** des options stratégiques annoncées.



# Les autres possibilités de recours à l'expert

## Le licenciement économique et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Notre accompagnement s'adresse aux **CE/CSE** mais également aux **organisations syndicales**.

Notre objectif est de **vous permettre de peser dans la négociation**. Sur la base de notre expérience, nous vous aidons à **formuler des alternatives** pour limiter les licenciements et améliorer les mesures sociales du PSE, en particulier pour les adapter au mieux aux caractéristiques de la population concernée.

Pour ce faire, nous procédons à une **étude critique du projet** présenté par la direction et vous soumettons une **base d'analyses et de contre-propositions**.

## L'accompagnement pour la négociation

Nous vous conseillons pour l'élaboration de propositions dans le cadre des négociations sur :

- **Les accords de rupture conventionnelle collective** : analyse de la motivation du projet de réorganisation et préconisation de mesures sociales adaptées aux salariés volontaires.
- **Les accords de compétitivité ("fonctionnement de l'entreprise")** : examen des raisons à l'origine du projet et proposition de mesures visant à réduire ses impacts sur la durée et l'organisation du travail, la rémunération et les conditions de mobilités géographiques et professionnelles des salariés.
- **Les accords de GPEC ou d'égalité professionnelle**.

## La procédure de droit d'alerte économique

Cette procédure d'alerte est mise en œuvre dès lors que le CE/CSE identifie des **« faits préoccupants »** pour l'entreprise et ses salariés. Notre intervention sert à diagnostiquer ces « faits préoccupants », à les replacer dans la situation globale de l'entreprise, à identifier les problématiques en jeu, à analyser la pertinence (ou non) des réponses apportées par la direction.

Notre analyse vous permet alors d'**élaborer des recommandations et des propositions** contribuant à résoudre les difficultés ou dysfonctionnements relevés et d'interpeller les administrateurs si nécessaire.

### VOUS POUVEZ AUSSI RECOURIR À NOTRE EXPERTISE DANS LES CAS SUIVANTS :

- > l'analyse de la participation (conformité du calcul et de sa répartition) ;
- > lors d'une opération de concentration ou d'une OPA ;
- > en vue de l'examen des comptes annuels du groupe ;
- > pour assister le comité européen ;
- > lors d'une expertise unique (en lien avec notre partenaire Attention Travail).



# L'INTÉRÊT DE RECOURIR À TANDEM

**Nous vous accompagnons pour que vous puissiez vous adapter à ce nouveau cadre légal avec un maximum d'efficacité. Notre intervention, dans des délais souvent contraints, vous permettra :**

- de comprendre les enjeux économiques et sociaux de votre entreprise ;
- de construire une argumentation solide ou des contre-propositions crédibles en faveur de l'emploi et des rémunérations ;
- de préparer le débat, avec la direction et/ou le conseil d'administration, lors de la consultation ;
- d'exprimer le point de vue du personnel en formulant des avis motivés.



NOUS ACCORDONS  
LE MÊME SOIN AUX  
DEMANDES DES UNS  
ET DES AUTRES.

NOUS INTERVENONS :

- DANS DES SECTEURS VARIÉS
- POUR DES CE/SE DE PME OU DE GRANDES ENTREPRISES
- EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE CE/SE.

# TANDEM S'ENGAGE !

## La défense du point de vue des salariés

Nous vous assurons de notre **totale indépendance** vis-à-vis des directions d'entreprises.

Nous travaillons exclusivement pour les instances représentatives du personnel **pour la défense du point de vue des salariés et de leurs intérêts.**

## Une relation de proximité et des expertises sur-mesure

En **relation directe** avec le consultant responsable de votre dossier, vous bénéficiez d'un suivi régulier et d'un accompagnement adapté à vos spécificités. Votre consultant Tandem mettra en place, avec vous, une **solution personnalisée** à toutes vos interrogations.

## Une approche pédagogique

À contre-courant des rapports d'expertise souvent très techniques, nous considérons que la pédagogie est partie intégrante de notre métier. Nous rédigeons avec l'ambition d'**être compris de tous.**

Nous explicitons toutes les conclusions et analyses de nos rapports et accordons une importance de premier plan à la réunion préparatoire.

Cette démarche permet aux élus d'**engager un débat argumenté avec leur direction** et de **mieux informer les salariés.**

## Une expertise complète

Nos équipes sont pluridisciplinaires : experts-comptables, économistes, analystes financiers, experts en organisation du travail ou en diagnostic social... **autant de compétences distinctes et complémentaires qui vous garantissent un travail professionnel et de qualité.**

La diversité de nos parcours et de nos disciplines répond à la diversité des problématiques en jeu dans les entreprises et dès lors à la pluralité des attentes et demandes des élus du personnel.



# MOBILISÉS

DIAGNOSTIC  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

—  
MISSIONS (HSCT /  
COMMISSION SSCT

—  
CONSEILS POUR  
LA NÉGOCIATION  
DES ACCORDS

COMPTABILITÉ  
DES CE/CSE

FORMATION

EXPERTISES LÉGALES :

CONSULTATIONS ANNUELLES,  
AIDE À LA NÉGOCIATION,  
PSE, DROIT D'ALERTE,  
PARTICIPATION DES SALARIÉS  
...

Pour agir dans l'intérêt des salariés : **01 55 42 22 22**

@ contact@tandemexpertise.com  
www.tandemexpertise.com  
60 rue du Faubourg Poissonnière  
75010 Paris

tandemexpertise.com/blog  
linkedin.com/company/tandemexpertise  
twitter.com/TandemExperts